



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Conseil Communal de Cudrefin

Rapport de la commission technique

Préavis No 93-2025 : Etude pour la sécurisation des ruisseaux de la Molliette et de Montet

Membres de la commission :

Florian Etter, Claude Roulin, Grégory Cotting

La commission chargée de l'étude du préavis 93-2025 concernant le crédit d'investissement s'est réunie le 26.02.2025 à l'Hôtel de Ville.

Cette séance a eu lieu en présence de Messieurs Bersier, Milliet et Emmenegger. Nous les remercions pour les explications fournies et les réponses à nos questions.

Objet du préavis

Etude pour la sécurisation des ruisseaux de la Moilliette et de Montet

Commentaires

Les résultats de l'analyse des points critiques et des variantes de sécurisation par le bureau d'étude mandaté par le canton ont été présentés à la Municipalité. Ceci suivi des offres de prestations et de la proposition d'honoraires concernant la protection contre les crues du Ruisseau de la Moilliette.

La commune a finalement opté pour une des versions proposées en tenant compte de l'aspect sécuritaire et bien entendu des coûts prévus. La version choisie prévoit l'installation de herses le long des ruisseaux. Celles-ci seront entretenues par le personnel communal.

Ce préavis concerne maintenant uniquement l'établissement et la mise à jour de l'avant-projet, plan et l'établissement du dossier de mise à l'enquête publique.

Certaines tâches recommandées lors de l'avant-projet, comme le démontage des barrages anti-incendies, ont toutefois déjà été effectuées par le personnel communal avec l'autorisation du SDIS. En effet, le réseau d'eau est suffisant.

A noter que le projet sera subventionné par le canton à un minimum de 60%. Comme d'habitude, la subvention sera reçue après les travaux. Ce point sera abordé par la commission des finances.

Conclusion



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Après avoir pris connaissance du préavis et reçu les explications nécessaires, la commission recommande à l'unanimité aux membres du Conseil :

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.-.
2. D'accepter la prise en charge de son financement par la trésorerie courante, avec un amortissement sur 60 ans
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Florian Etter

Claude Roulin

Grégory Cotting